

**Conseil économique et social**Distr. générale
5 février 2021Français
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique**
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Trente-neuvième réunion

Addis-Abeba (hybride), 17-19 mars 2021

Point 6 de l'ordre du jour provisoire**

Questions statutaires**Rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités de
la Commission économique pour l'Afrique pour la
période allant d'avril 2020 à mars 2021****Avant-propos**

Le présent rapport annuel couvre la période allant d'avril 2020 à mars 2021, une année de défis sans précédent, marquée par la pandémie de coronavirus 2019 (COVID-19) et la récession dans le monde. Il met en lumière certaines des principales réalisations que la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a accomplies à l'appui des priorités des États membres et des communautés économiques régionales en matière de développement durable, conformément à ses orientations stratégiques et à ses fonctions essentielles. La CEA a joué un rôle déterminant pour relever les défis les plus pressants auxquels sont confrontés les pays africains du fait de la pandémie de COVID-19 et de la contraction des économies qui en a résulté, en s'appuyant sur de précédentes initiatives consécutives au cadre de développement de l'Union africaine et des Nations Unies pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons.

La CEA a réalisé des avancées significatives dans divers domaines dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable des Nations Unies. Des exemples au niveau continental en sont : a) le développement, la numérisation et la mise en place de centres de connaissances et de plate-formes de dialogue politique en ligne ; b) l'organisation réussie d'un camp de formation continental de codage, auquel ont participé 2000 jeunes filles et femmes, en vue de faire comprendre l'importance des technologies de l'information et des communications en tant qu'outil d'autonomisation des femmes ; c) l'appui au lancement de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) et au démarrage des échanges ; d) l'élaboration d'un tableau de bord pour évaluer les progrès des États membres et de leurs compagnies aériennes désignées dans la mise en œuvre du Marché unique du transport aérien africain ; e) la mise au point de stratégies nationales de compétitivité ; f) le lancement de l'Initiative de suspension du service de la dette, en étroite collaboration avec les ministres africains des finances, en vue de son adoption par le G20 ; g) l'appui à l'élaboration d'une stratégie africaine

* Nouveau tirage pour raisons techniques (26 février 2021).

** E/ECA/COE/39/1.



de relance verte et d'investissement et l'actualisation de la stratégie africaine sur les changements climatiques en étroite coordination avec l'Union africaine et h) la formation d'environ 360 décideurs africains sur les outils permettant de concevoir des stratégies et des politiques pour exploiter le potentiel économique des villes africaines et la croissance urbaine rapide. Au niveau sous-régional, les exemples comprennent les réalisations suivantes : a) appui au lancement d'un processus de conception d'un plan directeur global d'industrialisation et de diversification économique en Afrique centrale, conformément au Consensus de Douala et b) mise à jour de l'étude prospective Sahel 2043, dont les résultats visent à bâtir une région pacifique, prospère et résiliente et seront inclus dans la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et dans les outils de planification au niveau national.

Dans le cadre du programme d'action de Beijing+25, la CEA a travaillé avec les pays pour accélérer la mise en œuvre de politiques et de programmes en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi que de l'égalité des sexes en Afrique. La Commission s'attaque aux changements climatiques dans l'ensemble de ses programmes. Conformément à l'initiative « Verdir le bleu » du Secrétaire général, des mesures sont appliquées pour réduire progressivement l'empreinte carbone de la Commission. En adoptant des mesures d'efficacité et en utilisant des compensations, la CEA est devenue climatiquement neutre depuis 2015 ; elle est en train d'éliminer le plastique à usage unique et a également adopté des pratiques durables de conférences économes en papier. Un groupe de pilotage de haut niveau est actuellement mis en place qui est chargé de promouvoir la durabilité des interventions de la CEA et de l'utilisation de ses ressources. En ce qui concerne l'intégration de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, un groupe de travail permanent a été mis sur pied pour suivre ce processus dans l'ensemble des activités de la CEA. Au nombre des avancées dans ce domaine figurent la célébration de la Journée internationale des personnes handicapées à la CEA et l'installation à l'entrée de la Commission d'une porte pleinement accessible réservée aux personnes handicapées.

En dépit des nombreux défis que l'Afrique a affrontés en 2020, de nouvelles perspectives se sont ouvertes. Celles-ci résident notamment dans l'utilisation des technologies émergentes et l'instauration de partenariats public-privé novateurs pour contrer le COVID-19 et en atténuer les répercussions. L'on peut citer à titre d'exemple la création de la Plate-forme africaine de fournitures médicales, un marché en ligne offrant un accès rapide aux médicaments antipandémiques et fournissant du matériel médical essentiel en rapport avec le COVID-19. Autre exemple la Plate-forme africaine de communication et d'information, une plate-forme de communication publique numérique mobile qui fournit à 600 millions d'utilisateurs mobiles sur le continent les dernières informations sur la santé.

La CEA a également utilisé ses fonctions de mobilisation, de centre de réflexion et d'appui opérationnel pour faire progresser les concertations stratégiques dans des forums de haut niveau sur le COVID-19 au niveau régional et pour promouvoir la position de l'Afrique au niveau mondial, en particulier sur le problème de la liquidité et des moyens propres à accroître la marge de manœuvre budgétaire des économies émergentes et frontalières face à la crise, ces questions étant davantage expliquées dans la publication intitulée : *Le COVID-19 en Afrique : Protéger des vies et l'économie*¹.

La CEA renforcera ses partenariats tout en établissant de nouveaux, resserrera les liens avec ses partenaires externes et améliorera sa collaboration avec d'autres commissions économiques régionales dans des domaines d'intérêt commun tels que la statistique. Elle poursuivra sa coopération avec les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ainsi qu'avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies dans le cadre de la plate-

¹ Le COVID-19 en Afrique : Protéger des vies et l'économie (Addis-Abeba, CEA, 2020)

forme régionale de collaboration récemment lancée et de ses contributions aux travaux des coalitions opérationnelles basées sur les possibilités et les initiatives. En vue d'optimiser l'utilisation des ressources, de tirer parti des synergies et d'assurer un plus grand impact, la CEA a délibérément renforcé son processus de planification et de prestation conjointes internes dans des domaines thématiques, dans le cadre des initiatives et des projets phares interdivisionnels et de la restructuration institutionnelle.

La CEA reste déterminée à accompagner les États membres et les communautés économiques régionales, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales, et à établir des partenariats avec eux dans leurs efforts pour construire l'avenir, exploiter les nouvelles possibilités de développement durable et les mettre au service d'une Afrique prospère et florissante après la reprise post-COVID-19.

Vera Songwe
Secrétaire générale adjointe de l'ONU et
Secrétaire exécutive de la Commission
économique pour l'Afrique

I. Introduction

1. Au cours de la période à l'examen, et malgré les contraintes et les limites imposées par la pandémie de COVID-19, la CEA a continué d'exécuter son programme de travail autour de ses fonctions de mobilisation, de centre de réflexion et d'opération, parallèlement à ses orientations stratégiques sur le renforcement des connaissances, la formulation de politiques et de modèles de financement innovants, le soutien aux questions régionales et transfrontalières et la promotion de la position de l'Afrique au niveau mondial.

2. Le présent rapport se concentre sur les principales réalisations de la CEA qui ont fait progresser la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Il s'articule autour des trois axes suivants : a) le soutien à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale (ZLECA), parallèlement au développement du secteur privé et des infrastructures, et aux financements innovants, b) la promotion de la révolution numérique et des données en Afrique, et c) la construction en mieux pour le développement durable, avec un accent sur la relance verte, l'intégration des changements climatiques et l'économie bleue. Une section supplémentaire porte sur les modalités opérationnelles améliorées mises en place pour une exécution plus durable et plus efficace du programme de travail de la CEA. Les conclusions mettront en évidence certaines tendances clés pour le prochain cycle (2021-2022).

3. La CEA a apporté son expertise, en fournissant des services techniques et des conseils de politique ciblés et adaptés aux niveaux national, sous-régional et régional, et une assistance pour le développement technique et le renforcement des capacités à la demande des États membres. Elle a mis en place et entretenu des plate-formes de dialogue politique et de recherche de consensus pour discuter des questions prioritaires liées à la pandémie de COVID-19 et pour renforcer les capacités des fonctionnaires africains en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques. Des compléments d'information et des actions ciblées supplémentaires de la CEA visant à répondre aux défis et aux besoins des États membres à la suite de la pandémie de COVID-19 sont présentés dans le Rapport sur le suivi des résolutions de la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, et des

résolutions de la réunion extraordinaire du Bureau de la Conférence, tenue au niveau ministériel le 9 avril 2020. Le large éventail d'activités, notamment les documents et les études sur le sujet, illustre le haut niveau de réactivité et la rapidité de la réponse de la CEA en cas d'urgence. De plus, la reconnaissance et l'appréciation exprimées par les bénéficiaires ont consolidé le positionnement de la CEA au premier plan pour ce qui est d'influencer positivement la prise de décision sur le continent ainsi que son rôle de partenaire stratégique clé avec l'Union africaine et la Banque africaine de développement.

4. La CEA a facilité la planification et l'exécution conjointes en son sein en soutenant les divisions et les bureaux sous-régionaux. Cette stratégie aide déjà à améliorer les liens existant entre les programmes ainsi que l'appui multidimensionnel intégré apporté aux bénéficiaires dans le domaine des politiques et à utiliser de façon optimale les ressources limitées disponibles afin d'apporter des contributions plus efficaces aux priorités nationales, sous-régionales et régionales. La CEA utilisera également la plate-forme de collaboration régionale et les réseaux de coalitions basées sur l'opportunité et l'initiative pour exécuter son programme de travail.

II. Principaux résultats obtenus

A. Appui à la mise en œuvre de la ZLECA, parallèlement au développement du secteur privé et des infrastructures et à des financements novateurs pour une Afrique prospère

5. La mise en œuvre de la ZLECA, associée à des financements novateurs ainsi qu'au développement du secteur privé et des infrastructures, devrait contribuer à l'accélération de la reprise socioéconomique après le COVID-19 et à la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique, grâce au repérage de possibilités nouvelles et à la conception de cadres et de mécanismes opérationnels visant à les traduire en création d'emplois, en augmentation des investissements et en amélioration de l'industrialisation, ce qui conduira en fin de compte à un renforcement de la coopération et de l'intégration régionales. En outre, la CEA a poursuivi ses efforts pour la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, en intégrant davantage les chaînes de valeur régionales dans les politiques commerciales nationales et sous-régionales.

6. La CEA a joué un rôle déterminant dans l'accélération de la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine par les pays africains. Avec le Nigéria, dernier État membre signataire, ce sont 34 pays qui ont ratifié cet instrument, représentant près des trois quarts du produit intérieur brut (PIB) du continent et ouvrant la voie au début de la mise en œuvre opérationnelle de l'Accord le 1er janvier 2021, une étape historique et une réalisation majeure compte tenu du contexte difficile de la pandémie de COVID-19. La ZLECA couvre un marché de 2300 milliards de dollars et 1,3 milliard de personnes. Cette réussite a été rendue possible grâce à l'assistance directe fournie aux pays dans la formulation de stratégies nationales visant à leur permettre de tirer pleinement parti des bénéfices de la ZLECA par l'identification des avantages comparatifs et compétitifs, ainsi que des principales possibilités de valeur ajoutée, de commerce et d'investissement en vue de stimuler les capacités de production, la fabrication et le commerce intrarégional.

7. La Gambie, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Leone ont bénéficié du soutien de la CEA. En Afrique de l'Est, quatre nouvelles stratégies pour le Burundi, les Comores, la République démocratique du Congo et le Rwanda,

ainsi qu'une stratégie régionale pour la Communauté de l'Afrique de l'Est, ont été élaborées et les efforts seront poursuivis pour soutenir la phase II des négociations de la ZLECA, notamment en ce qui concerne les investissements, les chaînes de valeur régionales, les services, la concurrence, la circulation des personnes, l'économie bleue et le tourisme. Les dividendes démographiques sont un autre élément important. En Afrique de l'Ouest, la CEA a élaboré un cadre de budgétisation publique, intégrant la dynamique démographique pour le Mali et améliorant la capacité de 15 États membres et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest par la méthode des comptes de transferts nationaux.

8. La proclamation de 2021-2030 Décennie de la diversification économique en Afrique centrale et le lancement du Plan directeur d'industrialisation et de diversification économique en Afrique centrale, piloté par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), en s'appuyant sur les avantages comparatifs des États membres, sont des étapes clés du soutien à la mise en œuvre de la ZLECA en Afrique centrale. Enfin, la CEA a dirigé l'élaboration d'un plan stratégique à moyen terme (2021-2025) pour l'intégration de la CEEAC.

9. La CEA participe à l'élaboration de la phase II (2021-2030) du plan d'action prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) dirigé par l'Union africaine, en faisant fond sur les enseignements tirés de la phase I du plan d'action prioritaire (qui avait inclus plus de 400 projets dans 51 programmes transfrontaliers, en cours de mise en œuvre jusqu'à la fin de 2020), et en tenant compte d'une série de critères tels que les liens avec les priorités régionales, l'inclusion et la transformation structurelle. Le plan d'action prioritaire couvre quatre secteurs d'infrastructure clés : les transports, l'énergie, les technologies de l'information et des communications, et les ressources en eau transfrontalières.

10. La CEA a participé avec les quatre autres commissions économiques régionales des Nations Unies à un projet commun sur les transports et la connectivité commerciale en période de pandémie. Au cours de la première phase, qui s'est achevée à la fin de 2020, la CEA a examiné les défis connexes le long des corridors commerciaux et de transport africains et a formulé des recommandations pratiques. La deuxième phase sera axée sur les solutions de transport intelligent et de facilitation des échanges.

11. Dans le cadre de sa participation à la Décennie d'action pour la sécurité routière (2021-2030), la CEA a souligné la nécessité de disposer d'infrastructures plus sûres et a réalisé un examen des performances de l'Éthiopie en matière de sécurité routière. Ce rapport, présenté en janvier 2021, pourrait inspirer d'autres pays d'Afrique enregistrant un nombre élevé de victimes. La CEA a également contribué à l'élaboration d'indicateurs de performance clés pour la mise en œuvre d'un marché unique du transport aérien à l'échelle de l'Afrique.

12. La CEA a aidé l'Afrique du Sud, l'Angola, le Cameroun, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Maroc, la Mauritanie, le Rwanda et la Zambie à entreprendre un examen réglementaire de leurs chaînes de valeur du secteur de l'électricité (production, transport, distribution et hors réseau) en termes d'ouverture (structure et gouvernance), d'attrait (économie) et de préparation (maturité). Il est prévu que les résultats de ces examens seront utilisés par le secteur privé pour étayer ses décisions d'investissement.

13. La mise en œuvre de la ZLECA nécessite également des mécanismes novateurs pour soutenir le financement à long terme. Le Rapport économique sur l'Afrique 2020 de la CEA a eu pour thème : « Financements innovants pour

le développement des entreprises en Afrique »². Y ont été examinés de nouveaux types de financement comme moyen d'accroître la résilience du secteur privé face aux effets de la pandémie mondiale de COVID-19. Le Rapport, lancé en décembre 2020, examine les instruments financiers, les pratiques et les politiques innovantes propres à permettre aux pays africains d'opérer un changement radical dans les entreprises en expansion qui favoriseront une croissance économique inclusive, créeront des emplois et trouveront des moyens d'améliorer les conditions de vie des populations africaines.

14. Rappelant la responsabilité de tous, la CEA a joué un rôle essentiel dans l'élaboration d'un plan visant à : a) prolonger jusqu'à la fin de 2021 ou peut-être la fin de 2022 l'Initiative de suspension du service de la dette, approuvée en avril 2020 par le G20 et le Club de Paris au lendemain de la crise économique causée par le COVID-19, b) obtenir davantage de financements grâce aux droits de tirage spéciaux (DTS), et c) mettre en place une facilité pour aider les pays à faire face aux paiements de la dette à court terme et à stimuler les prêts des banques de développement. En octobre 2020, les responsables du G20 ont convenu de prolonger le gel des paiements de la dette bilatérale officielle en application de l'Initiative au premier semestre 2021 et déclaré qu'ils envisageraient une autre prolongation de six mois en avril 2021. La CEA a également appelé à une nouvelle injection de liquidités de 500 milliards de DTS (709 milliards de dollars), ce qui pourrait permettre de fournir plus de 150 milliards de dollars de réserves supplémentaires aux économies de marché émergentes, dont 20 milliards de dollars directement aux pays à faible revenu.

15. En décembre 2020, la CEA et l'Agence française de développement ont signé un accord de partenariat visant à soutenir les gouvernements africains dans la mise en œuvre de l'Initiative de suspension du service de la dette. La CEA fournira une expertise technique pour aider les gouvernements africains à évaluer leurs besoins dans le cadre de l'Initiative. L'assistance technique visera à aider les pays africains à combler le déficit de financement des 345 milliards de dollars nécessaires pour se remettre de la pandémie de COVID-19 et atteindre une trajectoire de développement durable.

B. Promotion de la révolution numérique et des données en Afrique comme fondement d'une reprise et d'une croissance revigorée après la pandémie

16. La CEA a entrepris plusieurs activités pionnières pour soutenir la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique de l'Union africaine (2020-2030), élaborée avec sa collaboration, en s'appuyant également sur le PIDA pour créer un marché numérique unique. Elle a aidé l'Éthiopie à élaborer une stratégie numérique inclusive (Digital Ethiopia 2025 Strategy), approuvée au plus haut niveau en juin 2020.

17. Les gouvernements africains doivent saisir les occasions offertes par l'économie numérique mondiale, qui devrait passer de 11 500 milliards de dollars en 2016 à plus de 23 000 milliards de dollars en 2025. Afin d'évaluer comment les pays tirent parti des technologies de l'information pour se préparer à l'avenir, la CEA et le Portulans Institute ont fait équipe pour lancer, le 30 novembre 2020, un rapport intitulé « Accélérer la transformation numérique dans une économie mondiale post-COVID-19 ». L'analyse montre que l'innovation et l'esprit d'entreprise numériques ont augmenté en Afrique, avec plus de 400 centres numériques dans 93 villes, générant collectivement plus de 1,1 milliard de dollars. Elle note également que la course à la reprise après la pandémie de COVID-19 a stimulé l'innovation et la créativité dans toute

² Rapport économique sur l'Afrique 2020, *Financements innovants pour le développement des entreprises en Afrique* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.II.K.2).

l’Afrique. Cependant, les défis liés au paysage de la technologie numérique sont nombreux, notamment l’accès limité aux services numériques, les politiques inadéquates ou restrictives et le manque d’interopérabilité des plateformes.

18. La CEA a réussi à faire des avancées significatives dans le domaine numérique dans le cadre de son Centre d’excellence numérique pour l’identité, le commerce et l’économie numériques, en particulier dans son initiative numérique pour aider les pays africains à exploiter pleinement les possibilités de l’identité numérique afin de faciliter l’attribution d’une identité juridique pour tous les Africains, et de tirer parti du commerce numérique dans la ZLECA.

19. Les travaux sur l’identité numérique s’inscrivent également dans le cadre du Programme des Nations Unies relatif à l’identité juridique (2020-2030), lancé pour aider les États membres à mettre en place un système d’enregistrement des faits d’état civil, d’établissement des statistiques de l’état civil et de gestion de l’identité qui soit holistique, durable et maîtrisé par les pays. Dans ce contexte, la CEA, de concert avec le Département des affaires économiques et sociales, le Fonds des Nations Unies pour l’enfance et le Programme des Nations Unies pour le développement, a aidé le Cameroun, le Ghana, le Kenya, le Libéria, le Mozambique, le Niger, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone et la Zambie à évaluer leurs systèmes respectifs d’enregistrement des faits d’état civil et d’établissement des statistiques de l’état civil. Parmi les résultats obtenus, on compte des recommandations de politique et techniques pour la refonte des systèmes d’enregistrement, l’élimination des obstacles auxquels sont confrontées les communautés dans l’accès aux identités juridiques, la mise en place de systèmes interopérables reliant l’enregistrement des faits d’état civil comme base de la gestion de l’identité, la production de rapports sur les statistiques de l’état civil, et l’établissement de registres nationaux de la population. Le Kenya et la Zambie sont à un stade avancé de l’établissement de leurs registres nationaux de la population.

20. Le 6 octobre 2020, la CEA a lancé l’Initiative Africa Data Leadership avec Future State et Smart Africa (qui dirige une économie du savoirfondée sur un accès abordable au haut débit et à l’utilisation des technologies de l’information et des communications), créant un espace sûr pour que les décideurs politiques, les experts en droits numériques et les entrepreneurs puissent apprendre ensemble. L’Initiative est un réseau de pairs conçu pour et par les décideurs politiques africains, les défenseurs des droits des consommateurs et les acteurs du secteur privé afin de garantir que l’économie des données soit le moteur d’une croissance équitable et du progrès social sur le continent. Des données fiables et précises sont vitales pour le développement de l’Afrique. La protection des données est donc cruciale et doit commencer par la mise en place d’infrastructures sécurisées.

21. La CEA a continué de promouvoir sa boîte à outils pour la planification intégrée et l’établissement de rapports et la macromodélisation (en mettant l’accent sur l’évaluation des conséquences macroéconomiques du COVID-19) afin d’améliorer l’alignement des plans de développement et des processus nationaux de planification des États membres sur le Programme 2030 et l’Agenda 2063, et a fourni un appui à plusieurs pays, dont Djibouti, l’Éthiopie, la Namibie, le Rwanda et la Zambie.

22. En outre, le 11 août 2020, la CEA a lancé le Centre de surveillance des prix pour l’Afrique, un outil continental unique en son genre qui offre une vue unique des variations de prix dans les pays africains, les communautés économiques régionales et au niveau du continent. Il devrait permettre de suivre, d’analyser et de gérer les économies grâce à des décisions politiques éclairées. La plate-forme rassemble les prix et les taux de change de tous les pays africains en un seul endroit et produira des analyses mensuelles, trimestrielles et

annuelles de l'inflation. Elle permettra également de mieux comprendre la convergence ou la divergence macroéconomique sur la base de données fiables et actualisées sur les prix et les mouvements des biens et des services.

23. Face au COVID-19, l'Institut africain de développement économique et de planification a lancé la conversion des programmes et activités de renforcement des capacités in situ et traditionnelles en événements numériques (une progression multipliée par trois depuis 2019), tout en élargissant le niveau d'inclusion avec une participation accrue des femmes.

24. En avril 2020, la CEA a créé et lancé l'Africa Knowledge Management Hub on COVID-19 and Africa Dashboard³, un guichet unique en ligne d'accès aux ressources d'information et de connaissances, ainsi qu'aux stratégies et aux réponses du système régional de développement des Nations Unies et des partenaires de développement pour renforcer les capacités des États membres à répondre efficacement à la pandémie en Afrique.

25. La CEA a joué un rôle de catalyseur dans la conceptualisation de la Plate-forme africaine de fournitures médicales sous la direction de l'Union africaine, une plate-forme unique visant à faciliter l'acquisition d'équipements médicaux stratégiques et certifiés peu coûteux, nécessaires à lutter contre la pandémie de COVID-19. Les commandes en cours dépassent les 200 millions de dollars de la valeur du marché mondial.

C. Construction en mieux pour le développement durable, avec un accent sur la relance verte, l'intégration des changements climatiques et l'économie bleue

26. Le Forum régional africain pour le développement durable est une étape importante dans le programme de travail de la CEA. Il vise à faire progresser la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, qui se renforcent mutuellement.

27. La sixième session du Forum régional africain pour le développement durable s'est tenue du 24 au 27 février à Victoria Falls (Zimbabwe) sur le thème « 2020-2030 : Une décennie pour assurer l'avènement d'une Afrique transformée et prospère grâce au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 ». Elle a réuni environ 3 000 participants de tous les pays du continent. La réunion, qui a eu lieu dès le début de la pandémie de COVID-19, a appelé tous les pays africains à revoir d'urgence leurs cadres de mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, à aligner leurs plans de développement nationaux sur les principes des deux programmes, et à mettre en route des programmes et des projets pour les réaliser.

28. La CEA tiendra la septième session du Forum régional africain pour le développement durable sur le thème « Mieux construire l'avenir : Vers une Afrique résiliente et verte pour assurer la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 » du 1er au 4 mars 2021 au Congo. Ce thème est aligné sur celui du forum politique de haut niveau pour le développement durable 2021 « Une reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19, qui favorise les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable : ouvrir une voie inclusive et efficace vers la réalisation du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable ». Dans le sillage de la pandémie et de la dévastation économique et sociale qu'elle a entraînée, ces deux thèmes reconnaissent l'importance de reconstruire nos systèmes socioéconomiques en tirant parti des possibilités offertes par les trajectoires de développement vert et à faible émission de carbone, en vue de construire une Afrique résiliente,

³ Disponible à l'adresse <https://knowledge.uneca.org/covid19/> (en anglais).

inclusive et durable. Les trajectoires de croissance actuelles suggèrent toutefois que de nombreux pays ne parviendront pas à atteindre les objectifs de développement durable d'ici à l'échéance de 2030. Si nous voulons « ne laisser personne de côté », une approche mobilisant l'ensemble de la société est nécessaire, ainsi que des efforts concertés et ambitieux pour transformer notre monde pendant la période de dix ans prévue par la décennie d'action pour atteindre les objectifs de développement durable.

29. Les objectifs de développement durable 1 (pas de pauvreté), 2 (faim « zéro »), 3 (bonne santé et bien-être), 8 (travail décent et croissance économique), 10 (inégalités réduites), 12 (consommation et production responsables), 13 (action climatique), 16 (paix, justice et institutions efficaces) et 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs) feront l'objet de documents techniques et déboucheront sur des recommandations politiques. La réunion comprendra également le troisième Forum sur la science, la technologie et l'innovation en Afrique. La deuxième édition de ce Forum, organisée lors de la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable, s'est avérée très populaire, avec la participation d'un nombre important de groupes de jeunes et d'individus qui ont rivalisé pour présenter des innovations de premier ordre.

30. Le lien entre les changements climatiques, la santé et les crises économiques en cours sera au cœur des discussions, ce qui est très important pour le discours sur la construction de l'avenir en mieux. La pandémie a mis en évidence le caractère central de la nature pour le développement, révélant la nature systémique du risque et l'incidence en cascade des catastrophes dans les trois dimensions du développement durable. Les changements climatiques constituent une menace existentielle pour l'Afrique en particulier et compromettent la réalisation du programme de développement du continent. Chaque année, les changements climatiques coûtent généralement aux pays africains entre 2 et 5 % du PIB, mais il peut parfois entraîner une baisse du PIB pouvant aller jusqu'à 15 %. Bien que les nations africaines doivent maintenant faire face aux graves répercussions économiques et sanitaires de la pandémie de COVID-19, il est crucial que l'action climatique ne soit pas victime des dommages économiques colossaux provoqués par cette crise.

31. En partenariat avec la Commission de l'Union africaine, la CEA a entrepris d'actualiser la Stratégie africaine sur les changements climatiques (initialement élaborée en 2014), grâce à des consultations avec les principales parties prenantes dans la région. Toutes les Parties à l'Accord de Paris sont censées actualiser et renforcer leurs contributions déterminées au niveau national. Un inventaire mondial de l'émission des gaz à effet de serre est prévu pour 2023. Les premiers rapports biennaux au titre de la transparence utilisant le cadre de transparence renforcée sont attendus pour le 31 décembre 2024 au plus tard concernant les pays en développement.

32. Le Centre africain pour la politique en matière de climat (CAPC) a été très actif dans la conduite de l'apprentissage électronique sur les questions liées au changement climatique. Il a contribué à l'événement marquant de la Semaine de la connaissance du climat dans le monde, célébrée en septembre 2020 par le Partenariat d'apprentissage Unité d'action des Nations Unies en matière de changements climatiques (UN CC : Learn) à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche. Il a également mis au point un cours sur les informations et les services climatiques dans le cadre des programmes d'enseignement en ligne de l'UN CC:Learn qui a été suivi par plus de 100 000 apprenants (dont plus de 50 % de femmes).

33. Le CAPC a préparé un document intitulé « Le changement climatique et le développement en Afrique après le COVID-19 : Quelques réflexions critiques », qui traite de l'urgence climatique et des enseignements à tirer du COVID-19, du réchauffement de la planète, du financement pour faire face aux

deux crises, de la transition énergétique nécessaire, des perceptions du changement climatique et de la question de savoir si les enseignements tirés du COVID-19 pourraient bénéficier à l'action climatique. Il a également fait valoir qu'une nouvelle économie politique basée sur la cohésion, l'égalité et la durabilité environnementale est nécessaire pour permettre des actions drastiques en matière de climat.

34. La CEA a également poursuivi la promotion du programme de science, de technologie et d'innovation en Afrique dans le contexte de la reprise verte. Les tendances de la recherche-développement dans le domaine des nanotechnologies et le potentiel du marché pourraient répondre directement et indirectement aux aspirations de développement de l'Afrique et à ses obligations internationales, notamment celles résultant de l'Accord de Paris sur le changement climatique et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Égypte est actuellement le premier pays africain en matière de recherche sur les nanotechnologies, tandis que l'Afrique du Sud est le pays africain qui a déposé le plus grand nombre de brevets et créé le plus grand nombre d'entreprises et d'institutions dans le domaine des nanotechnologies. Dans l'ensemble, cependant, l'Afrique est à la traîne. La CEA et ses partenaires ont invité les chercheurs, les innovateurs et les entreprises ou les équipes ayant des produits ou des recherches uniques basés sur les nanotechnologies ou permettant leur développement à les présenter du 14 au 18 décembre 2020.

35. Suite au soutien fructueux apporté aux États membres et aux organisations intergouvernementales, notamment les Comores, les Seychelles, la Commission de l'océan Indien et la Commission de l'Union africaine, pour l'élaboration de cadres stratégiques, y compris des plans d'action visant à mettre l'économie bleue au service du développement durable, en utilisant la méthodologie du Manuel des politiques de l'économie bleue en Afrique, la CEA a entrepris de mettre au point une boîte à outils pour l'évaluation de l'économie bleue. Pour la première fois, un prototype de boîte à outils testé dans différents pays, tels que Djibouti (pays côtier), le Rwanda (pays enclavé) et les Seychelles (pays insulaire) a été conçu pour aider les États membres et les groupements d'intégration régionale à mener des évaluations socioéconomiques et écologiques approfondies en vue de mesurer le poids et les contributions de l'économie bleue. L'économie bleue devrait jouer un rôle majeur dans la relance socioéconomique et environnementale post-COVID-19 dans de nombreux pays africains.

36. Dans leur recherche de moyens d'aider à renforcer la faible gouvernance foncière et de solutions aux problèmes d'insécurité des droits fonciers en Afrique, qui restent des défis majeurs pour le développement du continent, les experts techniques se sont réunis lors d'une réunion virtuelle le 21 septembre 2020, pour discuter de ces préoccupations et planifier ce qui était nécessaire pour réaliser le programme foncier de l'Union africaine. Le Centre africain pour les politiques foncières a également animé une formation qui s'est tenue à Lilongwe les 22 et 23 décembre 2020, sur le thème « Renforcer la sécurité foncière et l'entrepreneuriat des femmes conformément au programme foncier de l'Union africaine ».

D. Modalités opérationnelles pour une meilleure exécution du programme de travail de la CEA

37. La CEA a organisé une nouvelle série de réunions sur la responsabilité et l'examen des performances des programmes, en mettant l'accent sur l'exécution et la planification conjointes. En 2020, quatre réunions de ce type ont eu lieu, avec de nouvelles approches et de l'innovation dans la promotion d'une culture de la responsabilité et d'une meilleure exécution des programmes. Les deux dernières réunions ont donné lieu à des discussions internes très constructives qui ont servi à la préparation du plan d'activité annuel 2021 et du

plan de programme 2022. La première d'entre elles, qui couvrait le troisième trimestre de 2020, avait pour thème « Promouvoir l'exécution de programmes communs pour des résultats ciblés et percutants » (27-29 octobre 2020). Elle s'est tenue, pour la toute première fois, dans un format hybride, dans lequel les présentations des groupes thématiques et des sous-programmes individuels ont été faites en ligne.

38. Poursuivant dans la même voie, la réunion du quatrième trimestre 2020 sur la responsabilité et l'examen des performances des programmes s'est tenue sur le thème « Bilan de l'exécution du programme et planification prospective dans le contexte difficile du COVID-19 » (16-18 et 21 décembre 2020) en combinaison avec des discussions sur la préparation du plan d'activités annuel 2021. Pour la première fois, la réunion a juxtaposé les rapports et la planification d'une manière innovante, et selon les principes directeurs de la gestion axée sur les résultats. La réunion a été très fructueuse et a donné lieu à des discussions fécondes, notamment concernant d'éventuelles initiatives phares communes sur le financement durable dans la période de reprise post-COVID-19.

39. Afin de mieux rationaliser et orienter ses interventions de manière cohérente, la CEA a préparé deux documents stratégiques clés dans le contexte des réformes de l'ONU et de la pandémie de COVID-19. Le premier, intitulé « Collaboration de la CEA avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies : vers une approche stratégique », met en évidence une démarche visant à orienter et à cibler la coopération et la collaboration de la CEA avec les coordonnateurs résidents des équipes de pays des Nations Unies, en vue de renforcer l'appui personnalisé à l'action des Nations Unies au niveau des pays, et d'accroître ainsi l'impact et la visibilité. Au cœur de cette approche stratégique se trouve le « Menu des services » que la CEA propose aux coordonnateurs résidents des équipes de pays des Nations Unies, qui couvre un large éventail de services intersectoriels d'analyse, de conseil et de renforcement des capacités qui peuvent être exploités pour renforcer l'appui aux États membres en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.

40. L'autre document, intitulé « Stratégie pour une réponse intégrée au COVID-19 : portée et objectifs » définit la réponse intégrée de la CEA à la crise de COVID-19 et à ses conséquences en Afrique. La Stratégie vise à créer une concentration, une synergie et une cohérence dans les interventions contre le COVID-19 en cours dans les domaines thématiques et programmatiques de la CEA, à définir les domaines dans lesquels la CEA dispose d'un avantage comparatif dans son travail sur le COVID-19 et à établir des partenariats en conséquence.

41. De plus, des partenariats novateurs noués avec un large éventail de parties prenantes nationales, régionales et mondiales restent d'une importance capitale pour la mise en œuvre du programme de travail de la CEA. En 2020, la CEA a signé un certain nombre d'accords-cadres avec un large éventail de partenaires. Ces partenaires sont notamment le réseau Omidyar, qui soutient le Centre d'excellence numérique sur l'identification numérique et la protection des données, et le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multipartenaires du Programme des Nations Unies pour le développement, en vue de coopérer à l'exécution des volets opérationnels du Fonds commun pour les objectifs de développement durable dans deux domaines principaux : a) appui aux politiques intégré fourni au Gabon pour la réalisation des objectifs de développement durable au moyen du programme « Le Gabon et les ODD au-delà du pétrole : financer une transition rapide et durable d'une économie brune à une économie verte » et b) appui aux politiques intégré pour la réalisation du programme du Bénin en faveur des objectifs de développement durable, le but étant de soutenir sa budgétisation basée sur les objectifs de développement durable, en élargissant la marge de manœuvre budgétaire en améliorant l'efficacité. Le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière a apporté son

soutien au projet de la République-Unie de Tanzanie intitulé Plan en dix étapes pour des infrastructures routières plus sûres. La fondation Open Society a appuyé la recherche et l'analyse de la CEA dans le cadre d'un projet de moratoire sur la dette des communautés vulnérables en Afrique. Le Gouvernement danois a participé à la mise en œuvre de l'accord de libre-échange entre l'Afrique et le Canada et la Fondation MasterCard a fourni un appui pour faire de l'Afrique un pôle mondial d'innovation technologique et d'entrepreneuriat conforme aux ambitions du continent.

42. En outre, la CEA a également conclu des partenariats avec un certain nombre de groupes de réflexion, tels que International Economics Consulting Ltd, Microsoft East Africa Limited, le Réseau des entreprises africaines de l'Agence de développement de l'Union africaine, African Finance Corporation, le Centre africain pour la transformation économique, Union for Global Health, Tony Blair Institute, Bloomfield Investment Corporation, Policy Studies Institute, Standard Bank of South Africa Limited, StanLIB, MiDA Advisors International, LLC, et Heritage Management Organization afin d'évaluer les incidences des politiques d'intégration et de diversification économiques sur les économies africaines.

43. En outre, afin d'assurer la responsabilité vis-à-vis de ses partenaires, la transparence dans l'utilisation des ressources, ainsi que les enseignements critiques qui alimentent le cycle global du programme, la CEA a poursuivi ses évaluations en se concentrant sur le troisième accord de cofinancement, la protection sociale et l'intégration commerciale africaine. Ces évaluations ont noté que les produits de connaissance, les services consultatifs et les initiatives de renforcement des capacités de la CEA, soutenus par le financement du troisième accord, avaient permis de doter les divisions et les bureaux sous-régionaux de la CEA aussi bien des ressources dont ils avaient besoin pour jouer le rôle et les fonctions d'organisateur et de groupe de réflexion, que de la capacité opérationnelle pour mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Ces publications ont été jugées déterminantes s'agissant d'influencer le débat sur la transformation structurelle en Afrique.

44. Les évaluations ont également révélé que les organismes donateurs appréciaient la valeur ajoutée du travail de la CEA, tout en exprimant certaines inquiétudes quant à sa capacité d'adaptation. Il a été noté que les demandes de prolongation sans frais donnaient l'impression d'un manque de planification et d'une incapacité à fournir des résultats en temps utile. Concernant la ZLECA, l'Accord reconnaît que les communautés économiques régionales sont les éléments de base de sa mise en œuvre. Toutefois, on aurait pu faire davantage pour inclure activement les communautés économiques régionales. De plus, les stratégies nationales de mise en œuvre de la ZLECA risquent de ne pas être concrétisées faute de ressources financières, et peut-être parce qu'elles sont considérées comme concurrentes des stratégies nationales existantes. La CEA devra continuer de travailler avec les gouvernements et ses partenaires pour atténuer ce risque de manière adéquate.

E. Conclusions prospectives

45. Le cycle compliqué qui vient de s'achever s'est révélé être une occasion unique pour la CEA de se positionner en tant que facilitateur et négociateur influent et de premier plan sur la scène internationale et continentale menant des changements de politique percutants et bénéfiques. Dans cette optique, la CEA poursuivra ses interventions pionnières et continuera de jouer son rôle d'intermédiaire afin d'aider les États membres, les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales et les autres parties prenantes à surmonter la pandémie de COVID-19 et les défis qui en découlent. Elle sera le fer de lance de la garantie de financements innovants grâce à la mise en œuvre des recommandations politiques clés et des mécanismes

proposés dans le Rapport économique sur l'Afrique⁴ et la stratégie Construire ensemble l'avenir : financer une reprise durable pour l'avenir de tous.

46. La CEA renforcera ses interventions autour des quatre piliers suivants : a) le financement durable et la gestion de la dette par la mobilisation de ressources publiques et privées internes et externes, b) une croissance et un développement durables et inclusifs par le soutien à la mise en œuvre de la ZLECA et des filets sociaux résistants et fiscalement durables pour une reprise inclusive, c) la promotion d'un programme africain de diversification verte, et d) la promotion de réformes durables de la politique fiscale par la responsabilité et la transparence fiscales, des approches innovantes pour le suivi des dépenses publiques et des flux financiers illicites et l'évaluation des plans de riposte au COVID-19.

47. Par sa fonction de centre de réflexion, la CEA mènera de nouvelles recherches et analyses politiques multisectorielles approfondies et de pointe sur les principales priorités de développement dans le contexte de la reprise post-COVID-19. Par sa fonction de mobilisation, la CEA facilitera la création de plate-formes régionales intergouvernementales et multipartites pour examiner, discuter et lancer des stratégies concrètes de développement de l'Afrique. La CEA élargira le nombre de consultations et de dialogues politiques avec les communautés économiques régionales et d'autres groupements régionaux dans l'exécution de son programme de travail. Par sa fonction opérationnelle, la CEA continuera de fournir des conseils politiques et un appui technique aux États membres pour mettre en œuvre des solutions durables innovantes. Elle renforcera également sa participation active en tant que partenaire clé de la plate-forme régionale de coopération et collaborera avec les autres organismes et programmes des Nations Unies dans le cadre de coalitions fondées sur les possibilités ou les initiatives. La CEA poursuivra également l'élaboration et la mise en place de programmes de renforcement des capacités personnalisés aux niveaux régional, sous-régional et national, par l'intermédiaire de l'Institut africain de développement économique et de planification.

48. La CEA s'efforcera d'accélérer la mise en œuvre de cadres transversaux, tels que la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, et d'intégrer les principes et activités qui y sont liés dans l'ensemble de son programme de travail. Elle examinera également comment rendre opérationnelle une intégration similaire des changements climatiques. L'accent sera mis sur la planification et l'exécution conjointes, ainsi que sur une plus grande cohérence s'agissant de mobilisation des ressources et d'exécution des programmes, en vue d'encourager l'optimisation des ressources humaines et financières par une rationalisation accrue des domaines d'intervention communs et des activités connexes. Cette démarche deviendra encore plus pertinente et nécessaire en 2021, une année pleine d'incertitudes, mais aussi d'avancées et de possibilités prometteuses.

⁴ *Rapport économique sur l'Afrique 2020, Financements innovants pour le développement des entreprises en Afrique* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.II.K.2).